

DECISION DE FERMETURE DE L'AQUAPOLIS PAR VERT MARINE

A compter du lundi 5 septembre 2022

La société Vert Marine, délégataire de service public de L'Aquapolis pour le compte de Limoges Métropole a décidé, de manière unilatérale, de fermer l'équipement à compter du lundi 5 septembre 2022.

La décision a été notifiée à Limoges Métropole vendredi 2 septembre à 21h25 par simple mail, soit une fois l'ensemble des services communautaires fermés. Cette décision n'a été précédée d'aucun contact préalable, aucune concertation et aucune demande indemnitaire pour faire face à la situation de crise énergétique.

Cette décision, inacceptable du point de vue des relations entre concédant et concessionnaire, est également illégale et constitue une faute grave de Vert Marine.

Après avoir demandé la réalisation d'un constat d'huissier sur place ce lundi 5 septembre matin, révélant que l'équipement a été mis totalement à l'arrêt, Limoges Métropole a mis en demeure Vert Marine de rouvrir le Centre Aquatique dans les conditions prévues au contrat et ainsi d'assurer la continuité du service public qui lui a été délégué.

A défaut, Limoges Métropole prendra toutes les mesures qui s'imposent aux frais et aux risques du délégataire et se réserve également le droit d'intenter un recours devant le juge compétent pour défaut d'exécution du contrat.

Limoges Métropole prend également l'engagement qu'aucun usager ne subira de perte pécuniaire liée à cette fermeture.